

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

N° de délibération : 41/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 11 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 8 VOTANTS : 9
DATE DE LA CONVOCATION	12/12/2024
VOTE	POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Raymond LE VAN, Rémy PASQUET, Patrick RAPEAU et Anne WOZNIAK

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Raymond LE VAN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention expérimentation territoire transition écologique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pays a répondu à l'appel à projet « Expérimentation territoires transition écologique et santé » publié par la DREAL dans le cadre du plan régional santé environnement 4. Il vise à mettre en œuvre un projet d'acculturation des élus à l'urbanisme favorable à la santé grâce à un accompagnement par Alterre. Ce projet comprend :

- ✓ des actions de sensibilisation dont la première a été effectuée en Conférence des Maires le 16 novembre et dont d'autres auront lieu en commission revitalisation centre-bourg ou lors du séminaire revitalisation de mai 2025.
- ✓ un accompagnement précis par Alterre d'une commune dans le cadre d'un projet d'urbanisme favorable à la santé avec participation citoyenne
- ✓ la production d'un livrable par Alterre qui sera remis aux participants du séminaire revitalisation sur le thème « conduire un projet en urbanisme favorable à la santé sur le Pays Val de Loire Nivernais ».
- ✓ Un appel à candidature porté par le Pays pour 14 000 € afin d'accompagner des communes volontaires dans la mise en œuvre d'un projet d'urbanisme favorable à la santé.
- ✓ Un relais par le Pays des appels à projet consacrés au sujet et un accompagnement des projets des communes dans cette optique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Communication	1 000 €	DREAL	15 000 €
Appel à candidature communes	14 000 €	Autofinancement	3 788,96 €
Frais salariaux	3 788,96 €		
TOTAL	18 788,96 €	TOTAL	18 788,96 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024**